

des intérêts matériels de leurs membres.

Messieurs, en matière de religion nous ne pouvons être indifférents, car l'indifférence constitue elle-même l'irreligion. Les sociétés de secours mutuel ou de bienfaisance qui font profession d'être indifférentes en religion ne sont pas des sociétés désirables pour les catholiques et nous ne devons pas en faire partie.

Donc, au double point de vue national et catholique, les Canadiens-français ont un devoir à remplir. Ils doivent faire partie des sociétés canadiennes-françaises et catholiques, les encourager de leur appui matériel et moral, et faire en sorte que ces sociétés puissent prospérer dans notre belle province.

L'Union St-Joseph du Canada a fait dans les douze dernières années un progrès réellement merveilleux. En 1895, cette société ne comptait que 424 membres, et à la fin de l'année 1907 qui vient de s'écouler nos registres portent au moins 23,000 noms.

En 1895, son fonds de réserve se montait à la somme de \$13,800, et 12 années d'existence son fond de réserve se chiffre à tout près de \$400,000.

Je veux maintenant vous parler d'un sujet qui, je crois, est devenu l'un des plus importants problèmes d'économie politique de notre province.

D'après les dernières statistiques, la province de Québec paye une somme d'environ huit millions de piastres par année, pour assurances, dans des sociétés ou compagnies qui ont leur bureau-chef en dehors de la province. Ceci veut dire que, chaque année, les yens de la province de Québec ex-

pédient à l'étranger une somme d'au moins huit millions de piastres : ce qui constitue une taxe directe d'environ \$2.75 pour chaque homme, femme et enfant habitant notre province.

Remarquez, messieurs, qu'une compagnie d'assurance ou une société de secours mutuel n'enfouit pas dans ses voûtes ces immenses sommes d'argent. Non, elles tâchent d'en obtenir des revenus, soit en prêtant sur hypothèque, soit autrement; mais généralement elles l'emploient dans l'achat de débentures soit municipales, soit scolaires ou autres. Les sociétés, dont le bureau chef est en dehors de la province de Québec, emploient-elles leurs fonds pour acheter des débentures émises par des corporations de la province de Québec? Je crois dire l'exacte vérité en affirmant que pas plus de un pour cent de l'argent reçu par les sociétés ayant leur bureau chef en dehors de la province de Québec n'est employé à acheter nos débentures.

Le reste est plutôt employé, et tout naturellement, à acheter des débentures dans les provinces étrangères. Cela veut dire que presque toute la somme de huit millions de piastres que nos compatriotes payent chaque année pour l'assurance est une somme retirée de la circulation dans la province. Il en revient certainement un montant sous forme de bénéfices en maladie ou au décès, mais cela ne constitue qu'une fraction plus ou moins minime des sommes que nous versons à l'étranger, chaque année.

Voyons maintenant qu'elle serait la différence dans les résultats, si nous prenions des assurances dans nos sociétés canadiennes françaises. Au lieu de dépenser huit millions de piastres